

(15 à 25 gr.). Or, en supposant que les deux purgatifs aient été ordonnés à la dose de 20 gr. pour chaque prise, on trouve qu'il a été administré dans le cours de l'année 1875 près de 400,000 préparations purgatives dans les établissements hospitaliers de Paris desservis par la Pharmacie centrale, sans compter les autres substances laxatives dont le dosage est à la fois plus variable et plus réduit.

Les drastiques végétaux forment une classe de médicaments énergiques se ressemblant par une certaine communauté d'action, différant par des propriétés accessoires ou même essentielles. On conçoit que ces substances, dont plusieurs deviendraient aisément toxiques, répondent à des indications variées. La saveur intervient pour une part dans les préférences, mais on tient encore plus compte des accidents incommodes attribués à tel ou tel drastique. C'est ainsi que la coloquinte est supposée provoquer plus fréquemment que ses congénères des nausées ou des vomissements, que l'aloès passe pour déterminer des congestions hémorrhoidales, la gomme-gutte pour amener des diarrhées séreuses, presque incoercibles, la scammonée pour causer de vives coliques, l'huile de croton pour enflammer les membranes muqueuses. Il semble que c'est surtout en considération des qualités irritantes inhérentes à tout drastique que se fait le classement, les moins irritatifs occupant les premières places. Le turbith végétal, qui cependant mériterait un meilleur crédit, n'a jamais pu conquérir sa place dans le formulaire. On en dépense annuellement de 1 à 2 kil.; la faveur de l'aloès a par contre été toujours en augmentant. Le tableau ci-joint donnera le mouvement des diverses substances drastiques végétales de cinq en cinq années.

	Huile de croton.	Aloès.	Coloquinte.	Gomme-gutte.	Jalap.	Scammonée.
	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.
1855	1.634	9.940	"	2	"	6.515
1860	1.570	17.450	0.250	2.450	30.500	5.150
1865	6.605	27.065	1	3.450	19.800	6.650
1870	8.305	21.445	1	3.400	26	11.450
1875	4.255	23	"	9.250	6.900	8.720

Ce relevé permet de saisir les variations que ne sauraient justifier des changements survenus dans les constitutions médicales. Tandis que l'aloès suit la marche régulièrement ascendante que nous avons indiquée, que la scammonée reste à peu près immobile, l'usage du jalap est soumis à de véritables secousses, passant de 8 kil. à 30 pour revenir à 6 kil. L'usage de la gomme-gutte et celui de l'huile de croton ont quadruplé.

Nous avouons qu'il nous serait bien difficile de donner une explication, même douteuse, de semblables virements. Entre le jalap et la scammonée, peu de praticiens ont des raisons de préférence motivée. Pourquoi ces prédilections passagères; s'il est impossible de les justifier, peut-être est-ce un motif de plus pour les signaler aux médecins.

Le colchique, bulbes et semences, rentre à la rigueur dans la classe des drastiques végétaux, mais les propriétés purgatives du remède sont loin d'être les plus utilisées. Recommandé contre la goutte, prescrit, par une assimilation toute hypothétique, contre certaines formes de rhumatisme chronique, le colchique n'est pas un remède d'hôpital. D'une part la maladie à laquelle il convient est assez rare dans les hôpitaux; de l'autre, le mode d'emploi exige une surveillance trop délicate. Aussi, excepté en 1872 où, par un hasard inexpliqué, la consommation s'est élevée à 31 kil., n'en dépense-t-on habituellement que de 6 à 10 kil.

Les médicaments dont nous venons de parler, sauf l'huile de croton, sont exclusivement réservés à l'usage interne et se prêtent à une vue d'ensemble. Si nous résumons, à titre de curiosité, la consommation des drastiques, en prenant pour base la dose moyenne presque vraie de 50 centigr. par chaque prise, nous trouvons en rassemblant dans le même calcul l'aloès, la gomme-gutte, le jalap et la scammonée, qu'il se prescrit annuellement de 120,000 à 140,000 préparations purgatives dont les substances ci-dessus forment la partie active, et qui viennent s'ajouter aux 400,000 laxatifs salins.

Les préparations iodiques ont, au contraire, un double emploi;

Il faut ajouter que, depuis une dizaine d'années, le dosage de l'iodure de potassium a été notablement augmenté et que les doses quotidiennes ont été presque triplées. Les cas où l'on a eu recours au remède, en tenant compte de cette augmentation posologique, ne sont pas devenus sensiblement plus nombreux.

Les mercuriaux se prêtent aux mêmes considérations que les iodiques. Comme ces derniers, ils figurent pour une part dans le cadre des médicaments internes; pour une autre, parmi les remèdes externes, et le partage est facile à faire.

Le mercure, l'oxyde rouge, l'azotate, les turbiths minéral et nitreux, s'emploient à l'extérieur; le calomel et surtout le sublimé sont d'un usage mixte; les iodures se donnent à l'intérieur.

On pouvait supposer que l'emploi topique des onguents mercuriaux avait baissé, soit à cause de l'application progressive de la teinture d'iode, soit en raison des effets toxiques qu'entraîne l'absorption hydrargyrique. La décroissance est néanmoins peu marquée. Il en est tout autrement du chlorure mercurique, qui tend à entrer de plus en plus dans la médication balnéaire. Nous ne saurions, même avec une lointaine approximation, estimer la quantité de sublimé administrée à l'intérieur; il nous paraît vraisemblable que l'augmentation porte presque exclusivement sur l'usage externe. Elle a été d'ailleurs énorme, puisqu'en vingt ans on a passé de 30 à 100 kilogr. en chiffres ronds.

De même pour le turbithe minéral, qui compte pour 6 kilogr. en 1855, et pour 39 kilogr. (chiffre maximum) en 1871.

Le protoiodure et le deutoiodure (iodure mercurieux et iodure mercurique) restent stationnaires. Pour le calomel, les ondulations sont considérables: la consommation annuelle varie entre 35 kilogr. (minimum) et 55 kilogr. (maximum) en 1873.

Bien que les variations soient moins accusées pour les mercuriaux que pour d'autres substances, nous avons jugé utile, à cause de l'importance du médicament, de reproduire le tableau

suivant qui indique la dépense durant la période de vingt années:

Années.	Mercure.		Oxyde rouge de mercure.		Chlorure mercurique (sublimé corrosif).		Chlorure mercurieux (calomel).		Iodure mercurique (deuto-iod.).		Iodure mercurieux (proto-iod.).		Azotate de mercure.		Turbithe minéral (sous-sulf.).		Turbithe nitreux.	
	kil.	gr.	kil.	gr.	kil.	gr.	kil.	gr.	kil.	gr.	kil.	gr.	kil.	gr.	kil.	gr.	kil.	gr.
1855	254.340		2.711		32.950		36.760		2.170		9.026		6.050		6.100		090	
1856	273.250		2.508		33.750		49.295		855		9.946		10.290		10.725		»	
1857	201.440		1.012		31.600		50.880		1.050		8.216		7		8		»	
1858	247.290		480		50.609		43.045		500		9.854		4.600		13.570		»	
1859	226.900		2.005		50.378		51.453		165		8.021		8.075		1.050		100	
1860	257.650		1.500		36.627		47.455		085		12.682		5.300		20.430		»	
1861	186.650		735		43.657		27.245		300		6.540		4.900		7.860		»	
1862	284.250		815		39.887		40.860		350		9.575		8.925		6.880		»	
1863	255.805		2.013		57.837		43.575		1.450		7.665		4.045		11.435		»	
1864	288.200		2.625		53.931		37.600		1.560		10.170		5.130		11.400		250	
1865	205.675		4.950		46.921		53.320		1.960		4.135		6.850		1.230		»	
1866	231.300		1.700		51.530		40.870		800		9.560		2.400		13.300		»	
1867	285.700		1.700		58.744		50.735		1.080		6		3.550		8.475		030	
1868	229.200		5.145		70.650		44.035		2.822		9.980		9.130		14.150		100	
1869	295.800		3.500		90.137		53.905		3.811		5.095		3.400		30.080		»	
1870	331.200		3.210		69.798		48.873		3.665		5.350		9		23.775		1.060	
1871	199.500		175		50.010		40.140		770		3.739		4.900		39.440		»	
1872	228.080		8.965		106.577		55.485		2.130		3.887		5.310		27.480		030	
1873	279.250		2.535		135.553		55.865		1.185		3.785		3.800		26.440		1.100	
1874	178.125		1.500		141.675		36.355		1.470		6.250		5.525		21.530		»	
1875	197.500		2.130		102.585		45.740		1.340		4.380		5.625		32.350		»	

Ce n'est pas en vertu d'un rapprochement arbitraire que nous plaçons le chlorate de potasse à la suite des mercuriaux. On ne peut oublier, en effet, que ce sel, longtemps délaissé, a fait son entrée dans la matière médicale à titre de modificateur des stomatites hydrargyriques. Depuis lors, sa sphère d'action s'est étendue, et, par une exagération regrettable, on a mis le chlorate de potasse en tête des agents propres à combattre les stomatites, les angines et les pharyngites de toute nature.

Le temps viendra, mais il n'est pas encore venu, où l'on restituera au chlorate de potasse le seul rang que lui assignent ses propriétés. La faveur dont jouit ce produit a pris un accroissement exceptionnel; on en jugera par le relevé quinquennal suivant:

Périodes.	Fer divisé (réduit ou porphyrisé).	Hydrate ferrique (s. carb. fer.).	Carbonate ferreux.	Lactate ferreux.	Chlorure ferreux.	Iodure ferreux.	Tartrate ferrico-potassique.
	kil.	kil.	kil.	kil.	gr.	kil.	kil.
1855 à 1860	54	108	15	3	»	22	29
1860 à 1865	72	80	20	2	»	39	35
1865 à 1870	73	81	26	1	234	65	35
1870 à 1875	76	76	30	1	430	99	31

De ces chiffres, il est permis de conclure que la médication ferrugineuse est en quelque sorte assise dans les services hospitaliers. Le fer métallique, le carbonate ferreux, administré à l'état pilulaire, jouissent d'une faveur constante et plutôt croissante; le lactate de fer et le sous-carbonate de fer (*hydrate ferrique*) se soutiennent, mais en déclinant; le tartrate ferrico-potassique reste invariable; le chlorure ferreux commence à faire son apparition.

Un seul parmi ces médicaments, l'iodure ferreux (protiodure de fer), subit un accroissement de consommation vraiment digne d'attention. Sous la forme de sirop et sous celle de pilules, elle quadruple en vingt années. Mais il ne faut pas s'y tromper: c'est l'iodique plutôt que le ferrugineux qui a monté dans l'opinion médicale, car il s'agit ici par excellence d'un médicament à deux faces, se dédoublant dans l'économie de la manière la plus nette, aussi bien au point de vue chimique que sous le rapport de la physiologie et de la thérapeutique. On a vu plus haut combien la confiance dans les iodiques s'est confirmée et accrue pendant les temps que nous étudions; nous croyons donc que la démonstration est faite et qu'on admettra avec nous que les applications des ferrugineux sont arrivées à leur période stable et probablement invariable.

Il suffit de jeter les yeux sur une ancienne pharmacopée pour se convaincre que nos devanciers tenaient en grande estime le perchlore de fer comme médicament ferrugineux; le perchlore de fer anhydre, le chlorure ferrique hydraté et cristallisé,

la teinture de fer muriaté, la teinture de Bestuchef, les fleurs martiales ammoniacales entraînent, à petite dose, dans des boissons destinées à remplir à peu près le rôle de nos ferrugineux actuels; sous ce rapport, il a graduellement perdu du terrain, mais sa stipticité et son pouvoir coagulant lui ont donné un rôle spécial qui tend plutôt à s'accroître qu'à diminuer.

La véritable importance de la solution de perchlore de fer comme agent hémoplastique a été mise en évidence par les travaux de Pravaz, et bien que l'injection de perchlore de fer préconisée par ce chirurgien dans le traitement des anévrysmes n'ait eu qu'une renommée éphémère, elle est restée dans la thérapeutique à des titres différents (tumeurs variqueuses, hémorrhagies). La *Solution officinale des hôpitaux* marque 30° B. et contient un quart de son poids de perchlore anhydre. Sans être caustique, à ce degré de dilution, elle est loin d'être inoffensive et ne saurait sans danger être employée pure comme hémoplastique, surtout dans les grands traumatismes. La faveur dont jouit le perchlore de fer est mise hors de doute par le résumé suivant qui démontre néanmoins qu'elle est stationnaire plutôt que progressive.

Années.	Perchlore de fer (solut. officinale).	Années.	Perchlore de fer (solut. officinale).
(1855-1860)	65,360 gr.	(1865-1870)	155,015 gr.
(1860-1865)	95,113	(1870-1875)	129,068

Les arsenicaux s'administrent à des doses tellement faibles qu'on se ferait une idée erronée de leur emploi à titre de médicaments, si on le jugeait d'après la quantité d'acide arsénieux délivrée par la Pharmacie centrale. Elle ne s'élève pas, en moyenne, à moins de 40 kilogrammes par an; or, l'acide arsénieux se donnant par milligramme, 40 kilog. représentent 40 millions de doses. En réalité, la plus grande proportion de ce composé est utilisée pour des besoins extra-médicaux: conservation des pièces anatomiques, destruction des animaux nuisibles.

La véritable consommation de l'acide arsénieux est assez

exactement représentée par la dépense de solution officinale d'arsénite de potasse (*Liqueur de Fowler du Codex*), à laquelle il faut joindre (depuis 1867) les granules d'acide arsénieux. Le tableau quinquennal que l'on trouvera plus loin montre la marche modérément progressive qu'a suivie cette forme de médicament.

Concurremment avec l'acide arsénieux, la thérapeutique hospitalière a fréquemment recours à un sel parfaitement défini, l'arséniate de soude, dont les effets sont considérés comme sensiblement identiques. L'usage de ce sel a subi dans ces quinze dernières années une notable augmentation ; mais il importe de ne pas oublier que, s'il entre uniquement dans la médication arsenicale, il ne joue qu'un rôle très réduit dans les prescriptions internes. Nous voyons, en effet, dans nos relevés que la liqueur de Pearson est rarement usitée dans les hôpitaux et que les poids d'arséniate de soude donnés depuis 1870, sous la forme de granules contenant 1 milligramme de sel, n'ont pas dépassé 30 grammes par an. Les chiffres de notre tableau s'appliquent donc au fonctionnement externe et surtout aux solutions prescrites pour les bains.

A propos des deux solutions arsenicales des hôpitaux, qu'une remarque nous soit permise : l'une d'elles suffit, l'autre n'a que des inconvénients et peut présenter quelque danger. La liqueur de Fowler contient 1/100 d'acide arsénieux, la solution de Pearson 1/600 d'arséniate de soude cristallisé à 8 équivalents d'eau. On trouve par le calcul que 100 grammes de liqueur de Fowler renferment 750 milligrammes d'arsenic et que, à poids égal, la solution de Pearson ne contient que 31 milligrammes. Or, en admettant avec nous que dans ces médicaments le radical *arsenic* est l'unique élément thérapeutique, on doit conclure que la première est vingt-quatre fois plus puissante que la seconde et non pas six à dix fois, ainsi que le disent beaucoup d'auteurs. Si des médicaments énergiques et offrant des titrages tellement disproportionnés n'étaient pas heureusement prescrits à des doses extrêmement faibles, ils seraient infailliblement l'oc-

casation de graves accidents. Ne conviendrait-il pas de supprimer l'un d'eux dans nos formulaires usuels et de régulariser définitivement ce que la pratique a fait instinctivement, puisque nous trouvons que pendant vingt années la Pharmacie centrale n'a préparé que sept fois des doses insignifiantes de liqueur de Pearson.

Années.	Acide arsénieux.		Granules d'acide arsénieux.	Arséniate de soude.		Liqueur de Pearson.		Granules d'arséniate de soude.	Iodure d'arsenic.	Sulfure d'arsenic.
	kil.	gr.		kil.	gr.	kil.	gr.			
1855	9	1	»	480	»	»	»	»	»	100
1856	3	2	»	3.350	»	»	»	»	»	»
1857	5	3	»	100	»	»	»	»	»	300
1858	7	2	»	300	»	»	»	»	»	»
1859	6	7	»	700	»	»	»	»	»	»
1860	4	5	»	750	»	»	»	»	»	»
1861	12	5	»	3.525	»	»	»	3	»	»
1862	1	7	»	9.060	»	»	»	10	»	»
1863	12	7	»	2.350	»	»	»	»	»	»
1864	2	8	»	7.606	620	»	»	»	»	»
1865	11	9	»	10.720	500	»	»	»	»	»
1866	4	7	»	8.340	»	»	»	»	»	»
1867	11	6	35	4.590	»	»	35	220	»	»
1868	2	5	1.450	6.559	»	»	1.450	100	»	»
1869	5	6	6.115	12.600	»	»	6.115	30	»	»
1870	5	9	6.655	5.970	»	»	6.655	500	»	»
1871	2	13	4.255	3.815	300	»	4.255	»	»	»
1872	9	15	8.500	6.589	500	»	8.500	»	»	»
1873	17	10	9.275	5.117	1.050	»	9.275	»	»	»
1874	37	11	7.400	2.261	700	»	7.400	»	»	60
1875	16	13	10.425	3.215	1.100	»	10.425	100	»	100

Aux réflexions qui nous ont été suggérées par ce tableau, nous joindrons la remarque du discrédit profond dans lequel sont tombées deux combinaisons qui ont joui pendant un certain temps de quelque faveur : l'iodure et le sulfure d'arsenic. On peut dire qu'elles ne font plus partie de la matière médicale.

Le relevé quinquennal suivant résume brièvement les documents détaillés ci-dessus en ce qui touche la médication par l'arsenic.

Période quinquennale.	Liquueur de Fowler.	Arséniat de soude.
	kil. gr.	kil. gr.
1855 à 1860	2.867	986
1860 à 1865	7.180	6.654
1865 à 1870	6.689	7.611
1870 à 1875	12.567	4.200

A l'arséniat de soude cristallisé il convient d'ajouter, de 1870 à 1875, 30 grammes de ce sel administré, sous forme de granules de 1 milligramme.

A l'acide arsénieux, donné à l'état de liqueur de Fowler, on doit ajouter dans la 3^e période 64 gr. et dans la 4^e 15 gr. en granules de 1 milligramme.

En jetant un coup d'œil sur les matériaux chimiques de la médication alcaline, il est facile de se convaincre qu'ils sont arrivés à leur période d'état et que, depuis vingt ans, la confiance qu'ils inspirent n'a pas varié. A des titres différents leur action thérapeutique est convergente; mais, tandis que les uns sont uniquement consacrés à l'excitation périphérique, à la stimulation des fonctions cutanées, les autres sont exclusivement réservés aux modifications hémoplasmatiques et partant à l'ingestion gastro-intestinale. Au premier groupe appartiennent les carbonates neutres de potasse et de soude, sels doués d'une réaction fortement alcaline et d'une saveur presque caustique; au second, les carbonates acides ou bicarbonates correspondants.

La part des deux sels neutres dans la médication externe ou périphérique est très inégale: le carbonate de potasse rarement prescrit en solution aqueuse (bains, lotions) entre à forte dose dans les pommades alcalines ou sulfo-alcalines; par contre, le carbonate de soude sec (*sel de soude*) et le même sel hydraté et cristallisé (*cristaux de soude*) sont employés en énorme proportion comme base des solutions balnéaires. En raison de son mode d'action identique et de son prix moins élevé, le carbonate de soude est depuis longtemps préféré, et sa consommation l'emporte de beaucoup sur celle du carbonate de potasse.

Le bicarbonate de soude à faible dose, 2 à 4 gr. pour 1000 gr.

d'eau, constitue l'élément par excellence des boissons alcalines, il est le représentant le plus accrédité des liquides destinés à suppléer économiquement les diverses variétés naturelles d'eaux bicarbonatées sodiques. En théorie, il représente incontestablement leur agent minéralisateur prépondérant, mais dans quelle mesure les remplace-t-il comme boissons alcalines longtemps tolérables? Une fois posée, cette question est résolue pour tout médecin. L'emploi du bicarbonate de soude en boisson n'a pas faibli depuis vingt ans, il a même subi un léger accroissement à dater de l'époque où les eaux minérales naturelles ont été presque entièrement bannies de nos services hospitaliers. Quant au bicarbonate de potasse, son rôle est analogue, mais tout à fait secondaire et, bien que son chiffre ait éprouvé une légère augmentation, il serait difficile d'y trouver le symptôme d'une estime plus grande ou le signe de nouvelles indications. Peut-être aurions-nous sous ce rapport à emprunter aux méthodes des médecins anglais qui, ainsi qu'on le sait, usent assez largement des alcalins à base de potassium.

A l'appui de ces courtes réflexions, nous donnerons la consommation annuelle moyenne pendant les quatre périodes quinquennales comprises entre 1855 et 1875.

Années.	Carbonate de potasse.	Bicarbonate de potasse.	Carbonate de soude sec.	Carbonate de soude crist.	Bicarbonate de soude.
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
1855 à 1860	734	5	14,553	6,776	446
1860 à 1865	1,131	8	16,148	5,380	663
1865 à 1870	1,064	11	17,079	7,240	741
1870 à 1875	1,018	14	15,774	6,478	713

Nous n'avons pas, cela va sans dire, à nous occuper des usages extra-médicaux des carbonates alcalins et ne ferons que signaler l'erreur qu'on commettrait en inscrivant dans nos relevés la proportion énorme de sel de soude portée aux comptes de l'Assistance publique et utilisée par les buanderies hospita-

quelques unes, comme l'iodure de plomb, ne sont jamais administrées à l'intérieur; d'autres, comme l'iode libre, servent le plus souvent à produire des dérivations cutanées, mais interviennent aussi parmi les remèdes internes; enfin, la consommation de l'iodure de potassium sous forme topique est l'exception; nous ne parlons pas de l'iodure de fer dont il sera question à propos des ferrugineux.

Il est incontestable que l'iode tend à remplacer de plus en plus les autres révulsifs. Du jour où les cautères à demeure ont été abandonnés, on a senti le besoin de leur substituer un agent moins discrédité dont on pût également prolonger l'application. Les vésicatoires permanents avaient été supprimés avec plus de raison que les cautères, à cause des difficultés de tous genres que soulève leur entretien, mais la médication révulsive est de celles qui ne disparaîtront jamais de la thérapeutique. L'iode libre et surtout la teinture ne figurent pas encore parmi les remèdes internes à la place d'honneur qui leur est due, en revanche on a peut-être exagéré quelque peu leur valeur dérivative.

Nous n'avons pas à formuler ici un jugement sans autorité, si on ne l'appuie sur des considérants, nous ne pouvons cependant nous défendre d'exprimer un regret. Les cautères en permanence ont été employés avec une prodigalité qui explique la défaveur qu'ils ont subie à la longue. La plupart des excès thérapeutiques sont imposés par les croyances populaires, les médecins luttent pendant un certain temps, et inquiets d'assumer une responsabilité sans appel, la main forcée par les malades ou leurs parents, ils consentent à un remède tout au moins inoffensif; peu à peu, les moins résistants vont au-devant des aspirations, jusqu'au jour où le public découragé par l'insuccès passe à quelque autre engouement.

La teinture d'iode appliquée sur la peau est arrivée aujourd'hui à cette période modale. Les malades en sollicitent la prescription ou bien y ont recours d'eux-mêmes avant de prendre conseil. Les affections pulmonaires tuberculeuses, de-

vant lesquelles nous sommes si tristement désarmés, fournissent les principales indications et, comme la guérison est impossible, l'atténuation difficile à apprécier, on continue faute de mieux. La teinture d'iode, sous forme de badigeonnage ou de friction, n'est qu'un révulsif de second ordre; on peut la dire inférieure aux cautères parce que ceux-ci ont au moins réussi quelquefois s'ils ont été le plus souvent improductifs. Elle a sur eux l'avantage apparent de s'appliquer *loco dolenti*; mais à quel médecin fera-t-on croire que dans la tuberculose pulmonaire le remède agit d'autant mieux qu'il s'applique en regard de la lésion.

Après les maladies pulmonaires chroniques viennent les affections articulaires. Là encore la teinture ne justifie qu'imparfaitement son crédit, et si on persiste à l'employer à l'exclusion des autres révulsifs, c'est qu'on n'a pas fait une étude comparative sérieuse des irritants dérivatifs appliqués sur la peau.

De 48 kil. la dépense de la teinture d'iode est montée à 150 en vingt années. Dans ce chiffre l'administration interne n'est peut-être pas représentée annuellement par 1 kil., et l'on peut n'en pas tenir compte.

L'iodure de plomb, remède externe insignifiant et qui sert tout au plus à masquer l'expectation, a suivi heureusement une marche décroissante.

L'iodure de potassium, médicament interne de premier ordre et dont les effets thérapeutiques sont de plus en plus appréciés, même en dehors des affections syphilitiques, n'a pas acquis les proportions qu'on aurait attendu, bien que, depuis 20 ans, on en ait doublé la consommation.

Nous donnons ci-dessous la moyenne quinquennale de la fourniture des préparations d'iode :

	Iode.	Iodure de potassium.	Iodure de plomb.
	kil.	kil.	kil.
1855 à 1860	84	248	13
1860 à 1865	79	299	15
1865 à 1870	109	385	11
1870 à 1875	146	558	10